

# L'Anarcho-syndicaliste

N°215 - Le numéro: 2 €

Janvier 2020

« ... Nous sommes en outre ce qu'ils ne sont pas : des révoltés de toutes les heures, des hommes vraiment sans dieu, sans maître, sans patrie, les ennemis irréconciliables de tout despotisme, moral ou matériel, individuel ou collectif, c'est-à-dire des lois et des dictatures (y compris celle du prolétariat) et les amants passionnés de la culture de soi-même... ». Fernand Pelloutier - Lettre aux Anarchistes.

«L'ANARCHO-SYNDICALISTE»  
19, rue de l'Étang-Bernard 44400 REZÉ

Abonnement pour 20 n°s: 40 euros; Abonnement de soutien: 50 euros  
Verser à: Association des Groupes Fernand PELLOUTIER  
N° CCP 9998 28D Nantes - 19, rue de l'Étang-Bernard - 44400 REZÉ

Imprimerie spéciale de L'Anarcho-Syndicaliste  
Dépôt légal: Bibliothèque nationale de France

Fondateur de publication: Alexandre HÉBERT  
Directeur de publication: Marc HÉBERT.

<http://www.uas-pelloutier.fr> uas.pelloutier@laposte.net

## RESPECT DU MANDAT

La mobilisation des salariés a imposé aux confédérations des syndicats CGTFO, CGT et CGC, de se prononcer contre le projet de loi scélérat du système unique de retraites par points. En même temps, elle a mis en évidence les origines de la CFDT, étrangères au mouvement ouvrier, inscrites dans la doctrine sociale de l'Église catholique (encycliques papales) qui, naturellement, court «*au secours du nouveau monde*».

La classe ouvrière met à profit cette clarification pour concentrer toutes les forces du mouvement sur le retrait de ce projet. Par là même, tout au moins pour le moment, les confédérations ouvrières bloquent le projet Macron.

L'«*entêtement*» de Macron à imposer, avec une ténacité jamais vue, la retraite par points et, à terme, les retraites par capitalisation, s'explique par la volonté de ses maîtres d'ouvrir le «*Marché*» français à la globalisation, c'est-à-dire de mettre l'ensemble du capital social national à disposition de la mafia financière, quitte à amorcer la mise en place d'un État totalitaire.

Rappelons que, dans un rapport publié en mai 2013, JP Morgan, n°1 des banques d'investissement américain, «*réclame l'abrogation des constitutions démocratiques bourgeoises établies après la seconde guerre mondiale dans une sé-*

*rie de pays européens*» tels la Grèce, l'Espagne, le Portugal et l'Italie, et de plus «*afin d'éviter une révolution sociale dans la période à venir, ces analystes préviennent qu'il est indispensable que les gouvernements capitalistes, partout en Europe, se préparent aussi vite que possible à mettre en place des formes de régime dictatoriales*» (article de Stefan Steinberg – 19-06-2013 – *World Socialist Web Site* – wsws.org).

Là, réside la responsabilité de tous les citoyens et notamment des militants ouvriers, d'aider la révolte qui s'amplifie dans le pays, depuis plus d'un an, depuis le mouvement des *Gilets-jaunes*.

Et en ce qui nous concerne, à la suite de la réponse de Yves Veyrier, Secrétaire général de la CGTFO au Premier ministre Édouard Philippe, ainsi que de la lettre de Philippe Herbeck, Secrétaire fédéral FO Cheminots, aux Fédérations et Unions départementales FO (*voir en page 2*), il est indispensable de convoquer une réunion extraordinaire du *Comité Confédéral National*, pour permettre aux syndicats de s'émanciper des freins bureaucratiques et opportunistes.

Pour préparer ce CCN, le respect du mandat du Congrès confédéral de Lille est indispensable.

Marc HÉBERT, 20 janvier 2020.

Nous reproduisons ci-dessous le texte de la lettre adressée par le Secrétaire général de la Fédération F.O. des Cheminots aux Unions départementales et autres Fédérations confédérées F.O. au sujet de la bataille contre la réforme du système des retraites. Les caractères en gras sont aussi présents dans le document initial.



Paris, le 15 janvier 2020,

Philippe HERBECK, Fédération FO Cheminots,  
Secrétaire Général,

aux Fédérations et Unions Départementales Force Ouvrière

**Chers Camarades,**

Notre démarche est inhabituelle mais la situation sociale l'est tout autant et en ce 42<sup>ème</sup> jour de grève il nous a semblé nécessaire de nous adresser solennellement à vous.

Conformément à la résolution du CCN du 26 septembre dernier proposant **la grève jusqu'au retrait du projet de régime de retraite par points**, notre Fédération s'est pleinement engagée dans la grève dès le 5 décembre dernier.

Cette attitude résolue de nos militants a son prix et nombre d'entre eux auront des fiches de paye à zéro euro à la fin du mois de janvier.

Mais c'est une décision prise en conscience par les cheminots, car le but est **de tout mettre en œuvre pour faire échec à cette régression sociale majeure**.

Il n'est pas utile ici de rappeler les conséquences de cette contre-réforme et la nécessité d'y faire échec, notre confédération l'a fait à maintes reprises et nous savons que chacun dans l'organisation en est pleinement conscient.

Nous ne redisons pas non plus la nécessité d'amplifier la mobilisation et que les manifestations ne suffisent pas, la confédération l'a également très bien dit de nombreuses reprises, et, conformément à la résolution du CCN, a su rappeler que c'est par la grève jusqu'au retrait que l'on peut gagner.

Les partisans du système par points sont aujourd'hui totalement isolés, tant sur l'échiquier syndical que sur l'échiquier politique, et on peut dire aussi que la bataille de l'opinion est gagnée.

**Mais nous voulons poser la question qui nous semble la plus importante aujourd'hui:**

**Qu'est-ce qui leur permet encore de tenir?** C'est la question qui doit tous nous préoccuper. Car le moment est grave, nous le savons tous. Au-delà de cette contre-réforme, c'est un projet d'ensemble auquel nous faisons face.

Le Président de la République l'a déclaré, et si on prend la peine de l'écouter attentivement, il a le mérite de la transparence, **«le contrat social issu de 1945 est obsolète»**.

Ce contrat social, c'est la Sécu, ce sont les services publics, les Statuts, les Conventions Collectives, c'est la liberté de négociation.

**C'est bien là la démarche qui est engagée : c'est une remise en cause générale de ce que nous, Force Ouvrière, avons largement contribué à bâtir.**

Cela va même encore plus loin: comme l'a dit notre Secrétaire Général Yves Veyrier, en fixant les limites des négociations, en particulier, en interdisant que leur résultat ne provoque une hausse du coût du travail, c'est le syndicalisme même qui est nié. Car que faisons-nous quand nous négocions sur les conditions de travail, le temps de travail et son aménagement, les salaires, la protection sociale, etc..., à part augmenter le coût du travail? C'est notre raison d'être qui est ici interdite!

Bien sûr, vous savez tout cela.

Nous ne prétendons pas, bien sûr, être le seul secteur pleinement

engagé dans la grève. Mais nous le savons tous: trop peu de secteurs professionnels le sont.

Loin de nous l'idée de nous poser en donneurs de leçons, soyez-en persuadés: nous sommes parfaitement conscients qu'il est plus compliqué d'engager une grève dans certains secteurs que dans d'autres. Mais nous souhaitons dresser le constat: **davantage de secteurs engagés pourraient faire basculer le rapport de force rapidement.**

C'est pourquoi nous souhaitons nous adresser solennellement à vous: chers camarades, les Cheminots ont besoin de vous!

Nous avons besoin de tout votre soutien car il nous faut tenir. Nous avons besoin de toutes les informations possibles sur ce qui se passe dans vos secteurs respectifs: actions, manifestations, entreprises en grève, etc...

**Et nous avons besoin par-dessus tout de grévistes.** Nous savons que si quelques secteurs clés de l'économie entrent dans la grève, l'Exécutif ne tiendra pas. Nous savons que les Cheminots sont déterminés et qu'une amplification du nombre de secteurs touchés par la grève serait un formidable encouragement et ferait repartir la mobilisation à la hausse.

Nos militants sont disponibles pour aider tous ceux qui les solliciteront pour des distributions de tracts, des actions de sensibilisation des salariés, partout où nous avons des militants.

Nous concluons en disant que nous sommes convaincus que la victoire est possible, et peut-être même plus proche que jamais tant les partisans de cette contre-réforme sont isolés.

**Encore une fois: les cheminots ont besoin de vous!**

Nous vous adressons, chers camarades, nos salutations les plus fraternelles.

Le Secrétariat Fédéral FO Cheminots.  
7, passage Tenaille, 75014 PARIS  
federation@fo-cheminots.fr  
tél.: 01 40 52 86 04

#### SOMMAIRE:

- p.1: ● Éditorial ... *Marc HÉBERT*
- p.2: ● Lettre de la Fédération des Cheminots aux organisations confédérées F.O.
- p.3: ● Pour un Comité national de grève... ... *Gérard DA SILVA*
- p.4: ● L'Économie sociale, solidaire des «Blackrock»... ... *Christine*
- p.5: ● «Trêve confédérale des confiseurs» ou «grève générale inter-professionnelle»... ... *Gérard DA SILVA*
- p.6-7: ● Le retour aux fondamentaux... ... *Yvon BOURHIS*
- p.7: ● Parmi les pérégrinations hivernales... ... *du père SIFFLEUR*
- p.8-9-12: ● Protéger les citoyens et non les traiter en ennemis... ... *FIFI-BRIN-D'ACIER*
- p.10: ● Chronique de la cambrousse et des bords de mer (3<sup>ème</sup> partie)... ... *Georges RIVALIN*
- p.11-12: ● Conte irrévérencieux de Noël... ... *par l'père Ilan LADEMEUR*
- p.13: ● Pourquoi «phonétique» ne s'écrit-il pas avec un «f»? ... *Georges RIVALIN*
- p.14: ● Les dernières nuits blanches et idées noires de l'année 2019... ... *du père CUTEUR*

## POUR UN COMITÉ NATIONAL DE GRÈVE, INTERPROFESSIONNEL, AVEC LA JEUNESSE ORGANISÉE, ET NON UN MOUVEMENT CATÉGORIEL SOUTENU PAR DES JOURNÉES D' ACTIONS

Nul ne s'attendait à un succès comparable au mouvement du 5 décembre 2019. C'est dire à quel point la colère populaire est grande, c'est dire à quel point l'injustice sociale programmée par le gouvernement est, jour après jour, plus insupportable.

Ce au point que la Fédération Cheminots CFDT a décidé de rejoindre le mouvement de grève, révélant publiquement la crise interne à cette structure corporatiste, dont les dirigeants successifs, jusqu'à Berger, ont continuellement trahi le mouvement social pour n'être que les porte-voix du patronat. Au point que Berger, coincé entre le libéralisme d'extrême-droite, de Thatcher à Macron, qui ne veut même pas jouer la comédie de la négociation (comme le fit Hollande avec la loi Travail) avec une quelconque CFDT, et sa base, opposée à une signature de la liquidation des régimes de retraites, c'est-à-dire des statuts, a été obligé de rejoindre le mouvement du 17 décembre! Ce en queue de parcours, et pour déguerpir au bout 30 minutes, de peur, selon la CFDT, des «*mouvements de foule*». Ce qui est la moindre des choses dans une manifestation! Disons plutôt de peur de se faire assaisonner comme Notat en 1995, de peur d'être traité de traître par sa propre base.

Du coup, le gouvernement, qui avait annoncé une description définitive de son projet de régime de retraite par points, devant le *Conseil Économique et Social*, était contraint de reprendre le chemin des discussions avec les «*partenaires sociaux*». Il n'est rien sorti de ces nouvelles heures de discussion, sauf deux points. Le gouvernement a bien un syndicat qui lui correspond à 100%: le Medef! Plus encore, c'est le Medef qui donnait les ordres, la feuille de route, le Premier ministre (le Président et consorts) n'étant que des domestiques, des larbins du Capital. A toutes les propositions syndicales, le veto du Medef suffisait pour dire: NON! Ce qui rendait impossible, bien que demandé par diverses figures politiques mass-médiatiques, de passer la main dans le dos de la CFDT pour trouver un «*accord*». On se souvient que la CFDT prétendait avoir gagné, en 2016, sur la pénibilité selon 10 critères, pourtant dans le cadre, non pas d'un droit collectif, mais d'un droit individuel. Dès Macron élu, le Medef au pouvoir avait exigé la suppression des quatre causes majeures de pénibilité et l'avait, bien sûr, obtenu. Du coup, profitant du rapport de force créé par les organisations syndicales à compter du 5 décembre, la CFDT propose de revenir aux dix critères. Bernique: le Medef n'en veut pas, donc Philippe-Macron se couche. Alors il ne reste que la tactique des larbins: serviles avec le patronat, haineux à l'égard du peuple. Ils annoncent tout boucler dès février 2020. La question est: pourquoi, politiquement parlant?

Parce que, si le mouvement du 5 décembre, est un indéniable succès, s'il a vaincu le gouvernement, au plan de la morale politique et historique, en manifestant l'injustice absolue, dont nul n'est dupe, de sa «*contre-réforme*», ce mouvement est insuffisant, en terme de rapport de force. Car, autant il convient d'approuver chaleureusement les militants qui font grève dans les transports (RATP, SNCF), autant il a toujours été évident que la fonction des Confédérations syndicales n'est pas d'être à la remorque d'une grève catégorielle, soutenue par une série de journées d'action, du 5 décembre au 9 janvier et même au-delà. Les Confédérations sont là pour «*confédérer*»: tel est le rôle, telle est la responsabilité de leurs dirigeants. Si l'on revient aux fondamentaux, la base demeure: *grève générale interprofessionnelle*. Ce qui manque, ce qui n'est pas organisée, au niveau confédéral, c'est, à tout le moins, l'interprofessionnel.

Or il y a bien des grèves en cours, presque partout dans la Santé publique, tout comme à la Radio. Ces grévistes sont pour une bonne part syndiqués. Il appartient aux Confédérations, c'est leur devoir impératif, de susciter méthodiquement la convergence de toutes ces luttes, de toutes ces grèves. De surcroît, il faut faire entrer les syndicats étudiants et lycéens dans le mouvement de la grève. Car les jeunes sont les premiers méprisés et sacrifiés au capital dans la contre-réforme. Car c'est dans le rapport de force historique avec eux que les gouvernements ont reculé en 2006, 1994, et même 1968!

C'est dire que les Confédérations, et en l'occurrence FO, ne peuvent pas continuer le 9 janvier et au-delà avec la méthode actuelle du soutien par journée d'action à une grève professionnelle précise, quelque légitime et efficace qu'elle soit. D'ailleurs, il y a 42 régimes mis en cause et de l'interpro à confédérer! Sinon cela ne fait pas et ne fera pas bouger un gouvernement de larbins courbant l'échine devant le Capital. Il leur faut de l'interprofessionnel, voire un *Comité national de grève*, confédérant toutes les luttes de tous les métiers et de toutes les générations. Ce sont, au plan historique, ce que les générations d'avant, celles de l'*Accord-Matignon*, de la Sécu et du régime par répartition, ont apporté. Cet héritage démocratique et social doit être gardé et amélioré. Il ne faut pas rester en deçà des moyens qu'un tel combat exige. Après la victoire morale du 5 décembre, il faut gagner au plan politique par la bonne méthode, qui est la raison d'être du syndicalisme libre et indépendant.

# L'ÉCONOMIE SOCIALE, SOLIDAIRE DES «BLACKROCK», «AMUNDI», & C<sup>o</sup>

L'Économie sociale et solidaire (ESS) désigne la branche de l'économie regroupant les organisations privées (entreprises, coopératives, associations, mutuelles ou fondations) qui cherchent à concilier activité économique et équité sociale. (Source Wikipédia).

L'Économie Sociale et Solidaire incite ses salariés à pratiquer l'auto-plumage!

Voici les faits:

Une petite association des Côtes d'Armor se trouve bien gênée aux entournures: elle possède un capital qu'elle ne sait comment utiliser. Tout chef d'une petite entreprise déclarerait immédiatement la nécessité d'un investissement dans du matériel, de l'embauche, la recherche d'autres marchés, - euh! des augmentations de salaires! etc...

Ce n'est pas le cas de cette association subventionnée et missionnée par le Conseil départemental 22, la Région Bretagne et l'État. Elle œuvre dans le secteur de l'insertion professionnelle et l'hébergement des plus précaires.

Son Conseil d'administration offre d'accompagner les salariés dans la constitution d'une épargne personnelle avec des «conditions financières et fiscales favorables» par la mise en place d'un Plan d'Épargne Inter-entreprise géré par le «Crédit Agricole/Amundi» ... «une épargne investie sur les marchés financiers dans un cadre fiscal avantageux (exonération d'impôt sur les sommes versées par l'entreprise et sur les plus-values)».

Les modalités sont alléchantes, l'employeur abonde à la hauteur de 300% (plafonnée) de la participation volontaire du salarié.

Afin «d'optimiser» l'épargne, l'association donne toutes les informations nécessaires pour naviguer sur le site du Crédit Agricole: les modalités, les analyses du marché financier, le choix des placements, les investissements, les coordonnées exactes de «Amundi», etc... Le tout en un clic!!!

Et comme une publicité ne peut vivre sans sa promotion, ... la cerise sur le gâteau: le Plan d'Épargne pour la Retraite Collectifs Inter-entreprise. À non, là, la boîte ne verse rien!!! Elle a, encore, des cotisations sociales à payer!... Point trop, n'en faut!

Toutes les années de ma vie professionnelle passées dans ce secteur je cherchais vainement à savoir qui était le ou les bénéficiaires de cette solidarité, consciente que les salariés étaient hors-jeu. C'EST A-MUN-DI !

BlackRock et Amundi sont des groupes de gestion d'actifs. BlackRock est le gros (7.000 milliards de dollars gérés), Amundi veut l'égaliser. Ils sont implantés dans le monde entier, universels!

Des entreprises, des investisseurs institutionnels, des particuliers, délèguent à Amundi et BlackRock la gestion de leurs épargnes, de leurs trésoreries et de leurs capitaux. Le cœur de métier de ces deux monstres est donc la «gestion pour compte de tiers» et la gestion «obligataire».

Les obligations sont des créances sur son émetteur, elles représentent une dette financière, elles peuvent être négociées en Bourse.

Ça vous revient en mémoire? La «Troïka» composée du Fond Monétaire International, de la Banque Centrale Européenne et de la Commission Européenne! Vous me suivez? La «Dette»? La Grèce n'oubliera jamais.

Les chiffres d'affaires de ces deux-là sont constitués par les frais prélevés pour ce service rendu!

Cherchez sur le net les ingrédients indigestes. Je vous conseille le site de Basta:

<https://www.bastamag.net/BlackRock-reforme-retraite-age-pivot-capitalisation-epargne-lobbying>

Pour construire leur puissance sur le Marché, ces deux monstres n'ont eu de cesse d'acheter, d'avaloir, de fusionner toutes sortes de groupes, le tout accommodé de nombreux... licenciements!

La bande de bouffons de l'Économie Sociale et Solidaire se prêtent au jeu. Plutôt pourquoi, Amundi se penche, entre autre, sur l'ESS?

Parmi les investisseurs institutionnels cités précédemment, nous trouvons: les assurances de santé, les groupes de protection sociale, les caisses de retraite, les fondations, les caisses de congé et intempérie du BTP, etc...

Vous situez-vous, maintenant, dans la gueule du loup? Et l'épargne des travailleurs, hop, dans la hotte!

Non seulement les salaires de l'ESS sont misérables mais, de plus, les cotisations sociales disparaissent au profit de cette proposition alléchante d'investissement qui ne vaudra jamais le salaire différé de notre Protection Sociale.

Chers tous, refusez de cautionner par vos petits investissements l'asservissement organisé des travailleurs. Investissements à perte, car rien ne garantit ni leur pérennité, ni leurs valeurs.

Ils sont tous de mèche pour nous plumer!

Christine, le 14 janvier 2020.

-----

Post-scriptum:

«Le ministre de l'Économie et des Finances a justifié l'adaptation nécessaire du taux de rémunération du placement préféré des Français, qui diminuera de 0,75% à 0,50% en février prochain, lors d'un colloque sur l'épargne utile organisé par la Caisse des dépôts ce mercredi» [15 janvier 2020].

<https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/baisse-du-livret-a-a-0-50-en-fevrier-2020-bruno-le-maire-defend-le-choix-du-gouvernement-829631.html>

## «TRÈVE CONFÉDÉRALE DES CONFISEURS» OU «GRÈVE GÉNÉRALE INTERPROFESSIONNELLE»

Ainsi, plutôt que de confédérer les luttes et de soutenir directement les grévistes par l'action syndicale et la convergence des luttes, les confédérations CGT comme FO, ont choisi la trêve confédérale des confiseurs. Les grévistes (SNCF, RATP) ont été laissés seuls pendant trois semaines. Ils n'ont pas caché que cette trêve était, pour eux, un abandon, une trahison.

Du coup, lors de la manifestation du 9 janvier, le recul, à Paris, était sensible et nombre de responsables FO, présents en décembre, étaient absents. Il suffisait de voir la place de la République à moitié vide pour comprendre que la mobilisation n'avait pas été organisée, avec trois semaines pour y arriver! Plutôt que d'arrêter cette méthode, trop souvent pratiquée par la CGT, celle du «*baroud d'honneur, mais on laisse passer*», il a été annoncé un éparpillement avec des journées d'action, le 14, le 15, le 16 janvier.

Aussi, le gouvernement a opté pour un «*compromis*» ignominieux et, comme à l'habitude, la CFDT, a montré qu'elle n'est qu'une exécutante des orientations patronales et gouvernementales. Elle n'est là que pour trahir les travailleurs, en mimant une prétendue négociation, puisque tout le système de la retraite par points subsiste, l'âge pivot devenant «*âge d'équilibre*»!

Dans ce contexte, on peut considérer le communiqué de presse de FO du 11 janvier comme insuffisant. En effet, pas un mot pour dénoncer la CFDT et la déclarer comme un adversaire, étranger au syndicalisme. Or c'est important, car FO, pas plus que la CGT, ne peuvent faire partie de la «*conférence de l'équilibre et du financement*», que la CFDT ne manquera pas de rallier. C'est un choix historique: syndicalisme ou corporatisme.

Ce qui met d'autant plus en évidence l'aberration des deux communiqués (6 décembre 2018 et 9 juillet 2019) signés par FO et la CGT avec la CFDT: or depuis 40 ans la CFDT trahit. C'est elle l'adversaire à dénoncer, pas les *Gilets-jaunes*! Nous attendons le communiqué FO-CGT contre la «*conférence de financement*», contre la CFDT et le corporatisme. Faut-il rappeler que FO avait appelé à voter «*NON*», en 1969, contre l'intégration des syndicats dans l'appareil d'État.

Pour le reste, le communiqué du 11 n'est qu'un commentaire technique. Il n'ouvre aucune perspective. Et ce n'est pas la manifestation de ce jour, 16 janvier, qui va renforcer l'opposition à la contreréforme des retraites. Un peu bazar, avec des groupes en tous sens, elle est nettement en retrait par rapport au grand mouvement du 5 décembre. Mais nul n'est en droit, au niveau confédéral, de dire: «*On a fait tout ce qu'on a pu, mais ça ne suit pas!*». D'autant que le choix catastrophique de la «*trêve confédérale*» a bridé le mouvement. Il fallait (et il faut toujours), au plan confédéral, organiser la convergence des luttes qui sont nombreuses dans tout le pays. Et se limiter, le 16 janvier, à «*saluer la reconduction de la grève*», n'est pas le rôle ni la responsabilité du secrétaire général de FO. Son rôle c'est de confédérer les luttes pour créer le rapport de force.

Quoiqu'il en soit, il reste trois obligations simple:

1- Appeler, comme Marc Blondel, le 29 janvier 1995, à une «*grève générale interprofessionnelle*». Si c'est bon pour la

Sécu, c'est bon pour les retraites. Et ça c'est le rôle du secrétaire général.

2- Proposer l'augmentation de cotisation, pour le salarié et l'employeur qui permet, dans le cadre du système par répartition, de faire fonctionner le régime de retraite actuel. C'est une revendication nécessaire, encore faut-il la formuler explicitement. Et ce n'est pas le veto du Medef qui peut empêcher le syndicalisme libre et indépendant de la formuler. Encore moins l'oukase imaginaire qui prétend interdire de dépasser les 14% du PIB.

3- Retirer la signature de FO de l'ANI de mai dernier; signature qui demeure l'irrévocable faute confédérale, étrangère aux statuts FO et aux résolutions des congrès confédéraux.

Pour l'heure, nous n'avons rien. Or il ne suffit pas de se dire contre le régime par points. Il faut montrer, par la revendication, que le régime par répartition fonctionne. Cela est d'autant plus facile, que l'on annonce 60 milliards de versements de dividendes et à des citoyens dont certains ne travaillent pas de toute leur vie: de quel droit? C'est un record, et là les agents du Capital ne disent pas qu'il faut limiter le niveau de versement des dividendes à tel pourcentage! Aussi le Medef ne peut prétendre en aucun cas que les entreprises n'ont pas les moyens. C'est un choix de société: la rente ou le travail. La comédie des privilégiés, qui seraient les travailleurs, et non pas les bénéficiaires principaux des revenus du capital, cette comédie de tartuffe doit cesser. Encore faut-il la dénoncer, et en termes de classe et d'antagonisme de classe. Sur ce point, leur régime «*universel*» par points ne l'est pas, puisque les citoyens qui disposent des revenus du capital ne sont pas mis à contribution... C'est une première raison pour bloquer leur baratin libéral: leur régime n'est pas universel, il ne cible que les travailleurs!

Tout n'est pas dit, car, en sus, le programme de l'extrême-droite libérale, de Reagan à Macron (son discours de Versailles de 2017), en passant par la *Commission de Bruxelles*, c'est, également, de liquider les statuts. Donc entre le régime par points, opérationnel (?) en 2037 et la liquidation des statuts, le combat continue. Mais autrement et pour longtemps.

Il y a donc des contre-propositions à formuler, une alternative sociale à proposer, un programme de classe à exposer et à défendre. Ce qui fait défaut depuis des mois. Ne soyons pas amnésiques, par-dessus le marché: tout le monde le sait, ces pratiques (la «*trêve*», «*je salue la reconduction*», etc...) ne sont pas celles du syndicalisme de Jouhaux comme de Blondel. Les moyens sont connus et s'imposent à FO, à commencer par notre «*grève générale interprofessionnelle*». C'est eux qui doivent être mis en œuvre. Et l'on se souvient, aussi, du *Comité national de grève* initié dans les PTT en 1946, par les militants confédérés, «*amis de Force Ouvrière*».

Non au «*baroud d'honneur*», oui au rapport de force. Et non à la minable rengaine, «*on a fait le job*», «*il fait le job*», etc... Car militer n'est pas un métier, c'est un mandat. Les bons moyens, la bonne méthode sont connus. C'est le choix de la liberté, de l'indépendance, de la justice sociale pour toutes et tous, sur les bases du syndicalisme de la Charte d'Amiens: retour aux fondamentaux!

Gérard DA SILVA, 16 janvier 2020, retour de manif.

## LE RETOUR AUX FONDAMENTAUX... DÉSORMAIS PLUS QUE NÉCESSAIRE!

**En guise de préambule:** *Que faut-il faire pour que les salariés du «privé» s'emparent du problème des retraites qui est le leur, débrayent, se réunissent en assemblées générales, débattent de ce pire qui va nous arriver si nous laissons faire, votent la grève et s'y engagent pour qu'elle devienne générale?*

Dans ce combat qui est le nôtre, à tous, depuis plus d'un mois, en soutien aux cheminots et à tous les grévistes d'un côté, et de l'autre pour convaincre ceux qui invoquent toutes les raisons du monde (qui sont forcément toujours de bonnes raisons!) pour ne pas faire grève... voici la question que se posent désormais la plupart des militants et des grévistes. Constatant l'absence d'extension du mouvement côté «privé», ils commencent à s'arracher les cheveux et se demandent comment faire pour que les récalcitrants et les indifférents comprennent et s'y mettent; comment expliquer que personne n'y échappera, qu'ils sont bien évidemment concernés, comme tous ceux du «public», comme les retraités, comme les jeunes qui, arrosés de messages cataclysmiques par les lobbies capitalo-écologiques, «s'en tamponnent grave» de la retraite, parce qu'ils ne savent pas s'il y aura encore de la vie sur Terre dans 30 ou 40 ans!

### ***In memoriam "La Sécu de 45"!***

Ce serait trop facile de faire porter la responsabilité de cette faible mobilisation sur nos seules confédérations (les deux CGT). Elles ont appelé à la grève, la grève n'a pas pris dans le «privé», elles ne peuvent qu'appeler à des journées de grève et d'actions, et nous revoilà dans les grèves «saute-mouton» que nous avons dénoncées contre les «lois travail» et réduites à une résistance dont le succès est d'autant moins prévisible que la grève ne prend pas. Mais quand même, CGT et CGT-FO y sont pour quelque chose dans le «bide» de cette grève: n'oublions pas que la CGT, au début, ne parlait même pas de retrait du projet; déjà de 2016 à 2018, quelle a été la volonté des deux CGT de combattre le *Projet de loi de financement de la Sécurité sociale* qui porte l'estocade à la Sécu de 45? Mis à part la production de rapports certes édifiants, où était donc passée la volonté de rameuter les troupes pour se battre? Amère préfiguration de la préparation du combat contre les retraites à points. S'il n'y avait pas eu les militants de terrain et la base des adhérents à mandater leurs secrétaires d'UD et de Fédé pour secouer l'inertie ambiante, pour secouer la léthargie des *Comités Confédéraux Nationaux*, nous aurions appris le vote de ce projet de loi, et puis voilà! À l'évidence, les deux CGT n'y sont pas allées par plaisir, mais parce qu'elles y ont été poussées par leurs bases. Si elles appliquent, depuis, ce mandat de la base qui les tient unies désormais, ont-elles fait pour autant «le boulot» pour que ce combat légitime soit un succès, ou était-ce pour éviter une hémorragie des troupes face à leur inaction?

Elles se sont donc réveillées fort tard, et ont confié à leurs UD et Fédés le soin, évidemment de mener la lutte, mais aussi tout le travail d'information du pourquoi et du comment, par «tractages» de dernière minute devant les portes des entreprises. Il n'est que se rappeler, pour ceux qui l'ont vécue, la mobilisation générale des forces vives de Force Ouvrière entreprise par Marc Blondel dès 1993, plus d'un an avant les échéances de 95, véritable plan de bataille pour sauver la Sécu, 50 ans après sa création. Là, nous avions eu le temps d'expliquer et de convaincre les secrétaires de syndicats, les délégués syndicaux qui, une fois de retour dans leurs entreprises, avaient eu le temps d'expliquer aux adhérents, à leurs collègues, ce qui était en préparation. 25 ans plus tard, à FO, force est de constater que le boulot n'a été préparé ni en amont, ni là-haut, à la Conf', et ce ne sont pas les 2 ou 3 affiches blafardes envoyées aux UD qui auront mobilisé les salariés! Pas étonnant, donc, qu'ici et là, des DS et DSC soient au travail, pratiquent la «politique de l'autruche» et ne fassent donc pas leur boulot syndical auprès de leurs collègues!?

### **Le Syndicalisme face à l'intégration, encore et encore...**

Il est clair que quelques années de concertation à-tout-va, défendue avec âpreté par un ante-pénultième Secrétaire général imbu de ses relations «think-tankesques», ont laissé des traces d'endormissement des consciences, ou plutôt de la conscience de classe au sein du secrétariat confédéral. Le cambouis et la glaise ayant fait place à l'aseptisation des bureaux et au dialogue social, il est logique que le côtoiement et la proximité des gens de pouvoir endorment certains scrupules, surtout si, par ailleurs on a «tout intérêt» à les fréquenter dans des clubs de réflexion, voire des loges où, comme disait Pierre Monatte, on a quand même plus de chance d'y fréquenter des patrons que des ouvriers. Pour ne parler que de la CGT-FO à laquelle j'adhère, et n'en déplaise à nos confédéraux, il y a aujourd'hui, comme pour la France, un «FO-d'en-haut» et un «FO-d'en-bas»!

### **Consommez plus, vous vivrez moins...**

Par contre, le «mal» est également à chercher ailleurs, du côté d'une volonté du capital imprégné de keynésianisme (dès 1937) puis de néo-libéralisme (dès 1947) qui, découvrant un nouveau marché et l'énorme profit qu'il pouvait réaliser grâce aux «masses» avides d'abondance, a misé sur la consommation générali-

(suite en page 7)

**RETOUR AU FONDAMENTAUX...** (suite de la page 6)

sée des marchandises, des loisirs et des crédits qui vont avec; consommation mise en spectacle quotidiennement à en abrutir d'images et de stéréotypes les classes laborieuses. Filant sa toile au fur et à mesure que les gouvernants des principales puissances mondiales abdiquaient leur pouvoir sur l'économie et le social, la séparation des individus étant indispensable à son projet de mainmise, le processus est quasiment bouclé.

Et l'histoire sociale devra retenir l'intégration de nos organisations syndicales à ce mirage vendu comme miracle économique; et par-delà un avant et un après accession à l'automobile et à la propriété - premier grand moyen de séparation des prolétaires; par-delà un avant et un après la télévision (2<sup>ème</sup> séparation - énorme!), «le petit écran» des années 50/60 étant devenu panneau mural de nos jours) et par-delà un avant et un après l'internet et ses logiciels privés, 3<sup>ème</sup> colossale séparation, par-delà ces phases de modernisation de la société (modernisation = vision et mise sur le marché du progrès technologique). Inutile de préciser que la (re)présentation de cette société idéale a relativisé et éloigné - jusqu'à le faire disparaître des mémoires et des consciences, l'idéal syndical «révolutionnaire» d'une autre société, égalitaire, sans classes, libérée du travail aliéné et constructrice d'un bonheur universel.

L'interpénétration de l'idéologie consumériste programmée par le Capital avec la «vision» syndicale consummatrice réduisant à sa plus simple expression «...l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc...» (Charte d'Amiens, 1<sup>er</sup> volet de la «double besogne, quotidienne et d'avenir, ...»), cette interaction a favorisé toutes les formes du réformisme syndical dans lequel «nos» deux CGT se sont engouffrées...

La grande majorité des prolétaires se regardant vivre à travers des écrans, y attendant les décisions prises en leurs noms et pour leur plus grand bien, les rapports humains se sont forcément médiatisés par les images, puis par la télécommunication. Cette médiatisation contribue donc, bien plus qu'on le pense, à l'insuccès probable de toute grève voulue d'envergure.

Nous payons aujourd'hui soixante dix ans de réformisme syndical et l'abandon de l'idéal combiné de la *Charte d'Amiens* et des *Jours heureux*!

**Postface:** À l'heure où j'écris ces lignes, la grève totale appelée par FO, CGT, FSU et SOLIDAIRES, n'a pas pris dans le Privé et pas tant que ça dans le Public. Et c'est dramatique! En l'absence d'un sursaut de conscience de la majorité des salariés quant au danger de ce tournant historique où le remplacement de tout système égalitaire par un système «tout profit» est programmé, il y a fort à parier que les syndicats

vont être contraints à l'intégration, et que ce que nous abandonnerons soit plus que compliqué à récupérer, voire impossible dans un avenir proche et déshumanisé!

Il faudrait alors reprendre tout le travail accompli par les travailleurs conscients du «*quart-z'État*» depuis la Révolution française pour trouver de nouveau le chemin de l'Émancipation!!!

(À suivre).

Yvon BOURHIS, 19 janvier 2020.

**PARMI LES PÉRÉGRINATIONS HIVERNALES...** ... du père SIFFLEUR!

Il est une catégorie sociale dont on ne parle pas beaucoup dans ce «*mouvement*» contre la retraite par points, celle des «*Cadres*»...

Et pourtant, il faut bien noter que l'organisation qui a leur faveur, la CFE-CGC, y est vent-d'bout opposée!

Mais, si les salariés du «*1<sup>er</sup> collège électoral*» n'entrent pas dans une bataille résolue, les «*2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> collèges*» patinent derrière.

Tout le contraire de la grève générale des Mineurs en 1963, où la résolution des 1<sup>er</sup> a satisfait le souhait des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> dans une grève vraiment générale de ce secteur d'activité, qui a fait céder le gouvernement De Gaulle-Debré-Jeanneney.

Peut-être en fut-il également un peu de même en 1968 après l'occupation de l'usine aéronautique *Sud-aviation* (future *Airbus*) près de Nantes!

Mais dans ce «*Groupe industriel*», un «*Accord-société*» avantageux pour ses salariés a rendu ces derniers (aristos!) bien peu solidaires du combat émancipateur!

Totalement invisibles à Toulouse le 17 décembre, qu'en était-il à Nantes ce jour-là?

Ce ne sont certes pas les administrateurs de la *Fédération confédérée des Métaux - Force Ouvrière*, adeptes des théories corporatistes de *St-Thomas-d'Aquin* ou de *St-Marx-et-successeurs-réunis* qui renonceraient à leur Statut d'aristos!

Mais si, jusqu'à présent, ces aristos ont donné une certaine confiance aux candidats de cette Fédération, les choses ont bien changé cette année passée.

Sur l'ensemble des collèges, à Toulouse, seule F.O. régresse, globalement de 2,5%, mais de 9% dans le 1<sup>er</sup> collège.

Sur le site de Nantes, seules FO et la CFDT régressent (-5,2 et -2,6%), et la CGC a 8 sièges, FO: 8, la CGT: 6, la CFTC: 3, et la CFDT: 1.

Les adeptes de tous les saints-réunis cherchent... les coupables!!!

Oh! Mez, nous avons lez aches en mainx!

## PROTÉGER LES CITOYENS ET NON LES TRAITER EN ENNEMIS

Le bilan des victimes des forces de police face au mouvement des «*Gilets-jaunes*» est désastreux. D'après le décompte présenté le 15 novembre dernier par l'écrivain David Dufresne qui a suivi le dossier sur son compte Twitter depuis le 4 décembre 2018, en un an: 635 manifestants blessés (dont 49 mineurs et lycéens, 28 passants, 115 journalistes, 33 secouristes de rue); 860 signalements à l'I.G.P.N.; 2 décès; 318 blessures à la tête (dont 24 personnes éborgnées), 5 mains arrachées (1). Pour la seule journée du 8 décembre 2018, ce bilan s'établit à 225 manifestants blessés, auxquels s'ajoutent 39 policiers (2).

Comment en est-on arrivé à cette situation, où l'État traite des citoyens en ennemis au lieu de les protéger? Dès le début du mois de décembre 2018, des instructions ont été données aux forces de l'ordre pour «*aller au contact*», pour dissuader de paisibles citoyens de manifester. Cette situation fait suite à un recul progressif de l'État de droit depuis quelques années. Le précédent des lois scélérates de 1893-1894 devrait pourtant nous amener à réfléchir.

Le terrible bilan des victimes des forces policières depuis un an n'est pas seulement choquant. La différence d'approche étonne quand on compare les propos du préfet de police, Maurice Grimaud, lors des manifestations de mai 1968, et ceux des dirigeants actuels. Maurice Grimaud déclarait à ses hommes: «*Frapper un manifestant tombé à terre, c'est se frapper soi-même en apparaissant sous un jour qui atteint toute la fonction policière*». A l'issue de la journée du 8 décembre 2018, le ministre de l'intérieur Christophe Castaner déclarait quant à lui aux journalistes: «*Un point d'arrêt a été mis à l'escalade de la violence [...]. Il y a eu beaucoup moins de violence que la semaine passée*», alors que les chiffres de son propre ministère dénombraient 264 personnes blessées pour 201 la semaine précédente, dont 39 policiers et gendarmes pour 28.

Un autre parallèle s'impose entre la journée du 8 décembre 2018 où 1723 personnes furent interpellées et celle du 1<sup>er</sup> janvier 1894 où 2.000 perquisitions furent ordonnées à la suite de l'adoption des lois des mardi 12 et lundi 18 décembre 1893, votées sous le coup de l'émotion suscitée par le lancement d'une bombe en plein hémicycle de l'*Assemblée nationale* le samedi 9 décembre.

La France est le seul pays européen où les lanceurs de balles de défense sont employés contre des manifestants. Face à l'expression d'une crise sociale,

le gouvernement a fait le choix d'une stratégie de la peur et du découragement. En recul depuis plusieurs années, le droit de manifester fait pourtant partie de l'héritage de la Révolution française, avec la prise de la Bastille, emblématique de la manifestation interdite. Bien sûr, la violence de certains manifestants prend des formes nouvelles avec le phénomène des «*black-blocs*», mais les actions violentes ont existé dans le passé: viticulteurs armés de fusils de chasse dans les années 60, marins-pêcheurs de harpons en 1994, pompiers en 2002 et par ailleurs, la République ne saurait se satisfaire de l'application d'une quelconque loi du Talion.

Pour le sociologue Laurent Bonelli, Maître de conférences en science politique à l'université Paris-Nanterre et spécialiste des questions policières: «*Depuis trente ans, on assiste à l'affaiblissement des systèmes de contrôle de la police. Si la loi était appliquée, il n'y aurait pas de blessés. En matière de maintien de l'ordre, c'est l'institution qui fixe le degré de violence au départ. Intimider est une logique contre-productive, qui favorise l'escalade*».

Détenteur du monopole de l'usage légitime de la force et des moyens permettant d'y recourir, l'État a également le devoir d'apporter une réponse adaptée et proportionnée en cas de manifestations violentes. Or, d'après de nombreux témoignages, la violence policière s'est exercée même à l'encontre de manifestants paisibles, telle cette septuagénaire, touchée au bras par un lanceur de balles de défense, qui n'a plus osé retourner manifester par la suite.

Ces dernières années, et singulièrement depuis les attentats de 2015, les gouvernements ont eu tendance, au motif de lutter contre la violence, à céder à la facilité d'une politique de répression, prenant la place d'une politique de maintien de l'ordre, au risque de compromettre les libertés publiques. Cette tendance s'est notamment concrétisée par la loi du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, puis par la loi du 10 avril 2019 visant à renforcer et garantir le maintien de l'ordre public lors des manifestations.

Visant à doter l'État de nouveaux instruments de lutte contre le terrorisme, cette loi du 30 octobre 2017 a pérennisé certaines dispositions de l'état d'urgence

(1) Interview du 15 novembre 2019 par Yann Bathès sur TF1.

(2) *Le Monde* des 8-9 décembre 2019: «*8 décembre 2018, récit d'une journée incandescente*», p.12-13.

**PROTÉGER LES CITOYENS...** (suite de la page 8)

et permet d'imposer des mesures de contrainte sur la base d'éléments fournis par les services de renseignement sur la dangerosité supposée d'une personne. Ainsi, le ministre de l'intérieur peut-il décider de mesures de surveillance à l'encontre de toute personne à l'égard de laquelle il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace d'une particulière gravité pour la sécurité et l'ordre publics.

Le ministre peut imposer à la personne de ne pas se déplacer à l'extérieur d'un périmètre géographique déterminé, qui ne peut être inférieur à la commune. La délimitation de ce périmètre doit permettre à l'intéressé de poursuivre sa vie familiale et professionnelle mais cette mesure peut être assortie de l'obligation de se présenter au maximum une fois par jour aux services de police ou aux unités de gendarmerie, sauf éventuellement en cas de port d'un bracelet électronique. Deux autres mesures peuvent être prononcées pour favoriser la surveillance: déclaration des numéros d'abonnement et identifiants techniques de tout moyen de communication électronique; interdiction de se trouver en relation avec certaines personnes dont il existe des raisons sérieuses de penser que leur comportement constitue une menace pour la sécurité publique.

Quant à la loi du 10 avril 2019, elle crée un délit punissant d'un an d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amende le fait pour une personne, au sein ou aux abords immédiats d'une manifestation sur la voie publique, au cours ou à l'issue de laquelle des troubles à l'ordre public sont commis ou risquent d'être commis, de dissimuler volontairement tout ou partie de son visage sans motif légitime. La loi étend également le champ d'application des peines complémentaires encourues par ceux qui se rendent coupables de manifestation illicite ou de délits lors de manifestations ou de réunions publiques. Enfin, le Conseil Constitutionnel a censuré le 4 avril 2019 une disposition prévoyant la possibilité, pour le préfet, d'interdire «à toute personne à l'égard de laquelle il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace d'une particulière gravité pour l'ordre public et qui soit s'est rendue coupable, à l'occasion d'une ou plusieurs manifestations sur la voie publique, [d'infractions], soit appartient à un groupe ou entre en relation de manière régulière avec des individus incitant, facilitant ou participant à la commission de ces mêmes faits», de prendre part à une manifestation.

Dans son ouvrage «Ennemis d'État, Les lois scélérates, des anarchistes aux terroristes» (3), l'avocat Raphaël Kempf observe que: «le raccourci entre l'intention et l'acte, entre l'opinion et la conjuration,

constitue un précédent très suggestif à l'époque que nous vivons - à l'heure où les lois antiterroristes et le délit d'apologie punissent lourdement les appartenances et les intentions dont on juge qu'elles conduisent mécaniquement à un passage à l'acte violent. Sous prétexte de faits délictueux - attentats islamistes, manifestations se transformant en attroupements, pillages et casse de la part de black-blocs -, on désigne des courants d'idées et des engagements comme attentatoires à la sûreté et à l'ordre publics».

A la tentation des gouvernements d'aller vers toujours davantage de répression sous prétexte d'assurer la sécurité publique, les citoyens doivent opposer détermination et fermeté, en s'appuyant sur l'analyse par Léon Blum des conditions dans lesquelles ont été adoptées les lois de 1893-1894 restées célèbres sous le nom de «Lois scélérates» (4).

Dès le surlendemain de l'attentat perpétré le 9 décembre 1893 par Auguste Vaillant à la *Chambre des députés*, le *Président du conseil* Casimir Périer, pour sauvegarder à la fois «la cause de l'ordre et celle des libertés publiques» et «considérant que la fermeté ne peut exister sans le sang-froid», soumettait à la Chambre un ensemble de mesures répressives, et lui demandait de discuter aussitôt la plus urgente: la loi sur la presse, remettant en cause des dispositions de la loi de 1881. Léon Blum s'insurge contre un texte compliqué, seulement lu à la tribune, discuté immédiatement et voté le jour même. Paradoxalement, un amendement sera rejeté au motif que son texte n'avait pas été présenté par écrit. Seuls quelques parlementaires votèrent contre le texte qui fut adopté à l'unanimité le lendemain au Sénat.

La leçon est claire: ne jamais accepter des décisions prises dans l'urgence, sans concertation et sans base écrite, exiger un délai minimum de réflexion et d'échanges avant toute adoption. C'est la seule façon de respecter la démocratie.

Léon Blum critique également la 2<sup>ème</sup> loi adoptée dans la foulée, le 18 décembre 1893, à la fois sur le fond et la forme. Cette loi entendait lutter contre les associations de malfaiteurs. Sur le fond, Blum contesta que la simple résolution, l'entente, puissent être considérées comme un délit, alors que le code pénal prévoit que: «le fait coupable ne peut être puni que quand il s'est manifesté par un acte précis d'exécution». Il critique le recours à la notion d'entente, qui

(fin en page 12)

(3) Éditions La Fabrique, septembre 2019.

(4) Cf. article de Léon Blum dans «La revue blanche», le 1<sup>er</sup> juillet 1897: «Les lois scélérates de 1893-1894: comment elles ont été faites». Dans cet article, Léon Blum appelait de ses vœux une abrogation rapide de ces lois. Elles furent abrogées (en grande partie) par une loi du... 23 décembre 1992! Mais les différentes lois votées ces dernières années nous en rapprochent dangereusement...

# CHRONIQUE DE LA CAMBROUSSE ET DES BORDS DE MER... (3<sup>ème</sup> partie) (1)

Quelques mots sur ces «personnalités» qui sont mises en exergue, avant d'aborder la prochaine fois quelques problèmes environnementaux très visibles, et la méthode par elles mises en œuvre pour de ne pas les aborder dans l'intérêt de la société, seulement dans l'intérêt du Capital, de l'État et des partis.

Après un printemps et un été où la question de la chaleur et du manque d'eau ont dominé l'actualité, un automne et un début d'hiver trop humides mettent bien des problèmes à l'ordre du jour, sans qu'aucune méthode permettant à la société de les régler par elle-même ne puisse être envisagée.

Tout au contraire!

Les 24 et 25 septembre dernier, dans la Principauté de Monaco, le G.I.E.C. approuvait et présentait son «Rapport sur les océans et la cryosphère».

Dans le même temps, et c'est loin d'être terminé, des norias de remorqueurs y traînent, depuis le port de Nice, des plate-formes chargées des matériaux nécessaires à la construction d'un nouveau quartier sur... la mer (2)!!!

«Son Altesse sérénissime» (SAS en abrégé), prince féodal de son état, assure son train-de-vie en entrant, en souverain de toute chose, dans les rentes de toutes les activités que lui seul autorise sur son État. Pas de mise de fond capitaliste de sa part, une rente garantie sur toute activité.

SAS est membre du Comité de soutien de l'Organisation mondiale de protection de la nature (WWF), il a créé sa «Fondation Prince-Albert-II-de-Monaco, vouée à la protection de l'environnement et au développement durable» (3). Il y vante à-tout-va ses «Jardin exotique» et «Jardins du Casino» devant un parterre de candidats à l'achat d'appartements dans ses conquêtes maritimes, achats qui ne seront bien sûr pas imposés de quelques façons que ce soit ni dans son État, ni dans les autres (4)...

Si nous ajoutons à cette engeance locale les multiples intérêts d'autres monarchies royales ou républicaines qui alimentent les coffres des mêmes banques: la mafia russe (5), les pétro-dollars investis dans des sociétés financières ayant leurs sièges imbriqués dans le paradis fiscal (6)...

Ces «personnages» de la «crise climatique» orchestrent et dés-orchestrent les «manifestations massives» et autres «formidables mouvements de la jeunesse» qui accompagnent les exhibitions médiatiques gouvernementales telle l'intronisation du Sénat climatique des 150 experts triés par la main heureuse de l'État macronien, les COP tutti-quant, ...?

Les jeunes-joviaux qui manifestent pour notre bonheur en stigmatisant les «climato-sceptiques» qui ne les suivent pas et qui, en démocrates modernes, scandent à l'adresse de la société: «Il faudra bien qu'ils fassent ce qu'on leur dit de faire!» (7), outre qu'ils me donnent des frissons terrifiants, me semblent tellement éloignés de la réalité sociale que nous connaissons, que je ne suis pas sûr que leur «fréquentation» aidera à l'émancipation humaine vis-à-vis de ceux qui prétendent connaître la voie de notre bonheur, ou nous l'imposer par la voie d'un État qui se veut si compréhensif à leur égard!

Un bref moment de tronchiculture. Comparez les têtes de manifestants-climatiques et celles de ceux qui réclament le

retrait du projet de retraite par points: non seulement vous verrez pourquoi vous ne vous croisez pas chez les mêmes coiffeurs et les mêmes tailleurs, mais vous comprendrez en plus pourquoi les premiers sont des adeptes... de la seconde!!!

Pendant ce temps, l'Homme se demande pourquoi il devrait passer son temps à trier des déchets, passer l'hiver en ne mangeant que poireaux et rutabagas, pommes et nêfles, et bêler comme des moutons devant les Princes qui ne veulent que leur bonheur...

Tenter de tirer une «philosophie de sa misère» et une «science de son malheur» est heureusement une occupation qui n'est pas réservée aux seuls anarchistes. Être vélo ou pédo-didacte ne donne aucune supériorité intellectuelle sur les auto ou moto-didactes; et, malgré tout! la pluie revient en Australie... aussi!!!

(A suivre).

Georges RIVALIN, 18 janvier 2020.

(1) La première partie de cette chronique figure dans l'édition 213 d'octobre-novembre 2019, et la deuxième dans l'édition 214 de décembre 2015.

(2) [www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/la-creation-dun-nouveau-quartier-construit-sur-la-mer-monaco-inquiete-1473182616](http://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/la-creation-dun-nouveau-quartier-construit-sur-la-mer-monaco-inquiete-1473182616)

(3) Vous pouvez être certains de la réalité du contenu de sa fiche Wikipédia, les *Carabinieri di Principi* y veillent, et ce sont essentiellement des citoyens français (sic).

(4) Il n'existe même pas d'inter-croisement des fichiers des cartes-grises entre la République française et la Principauté de Monaco. Il est bien connu dans l'est du département des Alpes-maritimes que tous les excès de vitesse des véhicules immatriculés MC sont impunis, et, y compris, les délits de fuite de ces véhicules monnaie courante en cas d'incidents de circulation... Pas de frontière, pas de poursuites... les bandits-manchots ne sont pas cul-de-jatte!!!

(5) L'entrée sur le territoire français des nomenclaturistes est-européens non recyclables sur place, ou de ceux qui, bien installés sur place craignent tout-de-même pour leur avenir et celui de leurs capitaux, s'est faite par Monaco. En ce qui concerne les capitaux, le déclassement fiscal-paradisique de la principauté de la liste noire à la liste grise est une question strictement diplomatique; il ne faut pas oublier que le gouvernement monégasque est composé exclusivement... de haut-fonctionnaires français. Quant aux individus: un contrat de travail monégasque ouvre automatiquement droit à une carte de séjour en France, valable à la préfecture de Nice! L'autre porte d'entrée en France est à... Vintimille; la porte de sortie... à Calais! Deux mondes bien différents!

(6) Ces monarchies ne peuvent pas se permettre de voir la rente pétrolière décroître sans bénéficier d'une autre rente, fut-ce dans le domaine concurrentiel des énergies dites vertes! Il n'a y guère que les péronistes version chavisme qui s'enferment sur la rente pétrolière; auraient-ils des scrupules? Comme ceux de la gauche de la gauche qui les soutiennent?

(7) Voir à ce sujet le discours de Greta THUNBERG à l'occasion de la COP25, après avoir traversé l'océan atlantique nord sur le verdi-raffiot de SAS, son maître en verditude!

## CONTE IRRÉVÉRENCIEUX DE NOËL

## QUANT PASSENT LES «TÉMOINS», LA PLUIE REVIENT...

par l'ère ILAN-LADEMEUR!

Mon pacifisme me perdra! Samedi 21 décembre 10h45, sur une chaise, dans ma «*pièce de vie*»... En soutien aux cheminots en grève, le rendez-vous intersyndical à la gare de Saint-Brieuc est à 11h00, faudrait que je me remue, si je veux y arriver à l'heure. Au réveil, surtout, rester organisé: j'enfile chaussettes et chaussures quand mon œil est attiré par un groupe qui passe: une jeune femme brune (et oui, c'est elle que je vois en premier!), un homme à lunettes, d'un certain âge, et une petite gamine, à lunettes aussi, qui, elle, m'a vu à travers les portes-fenêtres, tandis que ses deux compagnons continuaient sans voir.

J'me dis: «*tiens, encore de la famille au proprio, j'les connaissais pas, ceux-là, s'font pas suer! i's ont plus à passer là, m....!*».

J'ai quasiment fini de me chausser quand ils reviennent, et le «*vieux*», hésitant, tape à la vitre. l'm'veulent quoi? M'inviter pt'êt'? Ça fait deux-trois jours qu'i's sont réunis pour Noël, z'ont pt'êt' envie d'me payer une bolée? Va savoir... J'prends quand même le temps de lacer mon s'cond soulier avant d'aller ouvrir.

Le vieux m'dit bonjour, moi pareil, i'se présente, j'lui serre la louche en lui disant: - «*Bonjour monsieur...*», (j'ai oublié son nom), et le v'là qui m'parle d'un petit recueil qu'il a en main et qui traite de: «*Pourquoi meurt-on?*» - question a priori importante pour le bonhomme, et pour l'assez jolie jeune femme qui l'accompagne – du moins, je le suppose en la regardant pour lui dire bonjour aussi, et puis, du coup, j'dis bonjour à la gamine!

Comme ces gens-là n'ont pas l'air de vouloir me vendre quoi que ce soit, que le type a une bonne bouille de breton catho comme y'en a des tonnes, j'écoute m'sieur..., qui m'déclare être *Témoin d'Jehovah* depuis qu'il a perdu son père (pas Jehovah, non, lui, le «*vieux*»), ça fait une paye, quand il était jeune et que ça l'avait traumatisé jusqu'à c'que des *Témoins de J.* (j'fais court!) passent par là et lui r'mettent de quoi lire, en lui demandant de réfléchir à cette question: «*Pourquoi meurt-on?*»... ce qui l'avait intéressé au point de le devenir lui-même (*Témoin de J.* - toujours le même!), alors qu'il était catholique-pratiquant, jusqu'à ce tragique épisode. Là, j'commence à m'inquiéter; «*Ça s'éternise, mon Pépère, on va pas y passer la journée, là, c'est la grève, j'vais sout'nir les ch'minots, faut qu'j'y aille, faut pas abuser!*». J'opte néanmoins pour le silence, sait-on? la télépathie, ça peut marcher. En tout cas, j'mouffe pas, l'écoute poliment, non pas que j'sois

dans un bon jour, mais, il m'a dit un truc qu'on a en commun - mon paternel s'est également éclipsé de c'monde quand j'étais jeune.

Et l'mutisme commence à faire d'effet, même s'i me demande, subitement, si j'ai d'jà eu à faire avec les *T. de J.* (!) et que j'm'entends lui répondre: - «*Oui, j'ai été démarché plusieurs fois par le passé*». - «*Ici, en Bretagne?*». - «*Non, non, dans le Midi, à Paris, etc...*».

- «*Ah la la, arrête, bondiou, faut qu'tu y'ailles!*». Tout en m'en rapp'lant la première fois. - «*Tu t'tais ! Tu 'i racontes pas! Il t'file son cadeau à la gomme et tu les laisses se casser avec la satisfaction d'avoir p't-êt' un converti en latence. En plus, s'il savait, le pauvre!*». Le silence poli a dû agir: il me dit m'offrir sa gazette avec plaisir, me tire sa révérence poliment, son adepte aussi, du coup, moi pareil, - «*Noyeux joël, bonnes fêtes de fin d'année*», et... tectétera.

... la porte refermée, je souris en pensant à ce qu'ils auraient pu vivre... puis j'rigole un coup en passant ma veste... faut qu'j'vous raconte ça!

Nom-de-dieu, 45 ans déjà! Été 74, dans ce Midi de Pagnol, disparu aujourd'hui; un coin de l'Hérault, dans les collines de l'intérieur, au milieu des vignes; dans ce vieux village, jadis résidence de l'évêque de Béziers, jadis fortifié, connu des romains pour sa «*fon d'oli*» (source de pétrole!) ... la maison, dans les anciens remparts.

Nous sommes dans la cuisine, au 1<sup>er</sup> étage, dehors c'est la canicule (45°C... à l'ombre des souches!), mais pas seulement. Pour la troisième année, c'est aussi la sécheresse. Ici, l'eau est précieuse. La commune, propriétaire-exploitante de sa source, coupe le réseau le matin, l'après-midi et la nuit, pour économiser le bien commun. Habitué, tout le monde trouve ça normal. Des cuves, des «*qu'on-porte*» (\*), des seaux et des cuvettes bien remplies constituent des réserves. Chez moi pareil.

Attablés entre maudits révoltés de tous les instants, nous cassons du sucre sur le dos de cette satanée société capitaliste, quand, de par la fenêtre donnant sur la rue, grand'ouverte mais moustiquaire fermée (ici les piqûres, c'est pas des chatouillis), le dingdong du carillon d'en-bas vient nous interrompre.

- «*Ça, c'est les Témoins de Jehovah!*», s'exclame l'un d'entre nous, visité par une intuition dont il est habituellement totalement dépourvu! Sacré Jé

(\*) Lire: «*comporte*» - Note du traducteur.

**CONTE IRRÉVÉRENCIEUX...** (suite de la page 11)

hovah, va! Quelle idée d'envoyer ses témoins frapper à la porte de mécréants en plein cagnard et repas festif? C'est que Bacchus émoustille et affûte les sens, les recensés comme les ressentis. Je suis déjà debout, un pas vers la fenêtre, j'ouvre la moustiquaire, et penché sur la ruelle, je demande: - «C'est pourquoi?».

- «*Bonjour, ce serait pour vous entretenir de...*». Du coin d'œil, j'ai vu «*l'intuitionniste*» à l'évier... et tandis que l'aut' grenouille-de-bénit'... achève sa phrase par un: - «*... de religion et du royaume de J...*», je m'entends dire: - «*Vas-y, balance!*». C'est ainsi, dans la vie, à certains moments, tout s'enchaîne sans avoir à s'poser d'questions. Dans les mains du frelot, la bassine de l'évier s'est soudain déplacée vers la fenêtre; un mouvement rapide de haut en bas, et voilà que trois à quatre litres d'eau tombent du ciel. La pluie est r'venue! - «*Sacré Jehovah, en v'là du baptême, mérité par c'temps-là, on vous aime...!*», qu'il leur lance, le potolo!

Moustiquaire refermée, not'fou-rire étouffe les cris d'orfraie et d'protestations montant de la chaussée... voire des malédictions, qui sait, qu'elles nous lancent en partant!

Ce sera Pierre Lacan, le boucher du village, un copain d'enfance, qui me racontera la suite, le lendemain, «*à la fraîche*». Elles avaient fait irruption dans sa boutique pour demander où était la gendarmerie, voulant porter plainte contre les voyous qui les avaient arrosées. Pierre les avait fait parler puis, ayant compris de qui elles se plaignaient, avait éclaté de son rire tonitruant, leur avait fait peur comme il aimait à le faire à ses vieilles bigotes de clientes du village qui poussaient des cris aigus - fallait-il qu'elles aiment ça! - en tapant, de sa tranche, un gros morceau de viande sur l'billard, pour (soit-disant) l'attendrir, en leur disant: - «*Vous en voulez combien?*», puis: - «*Y'a pas de gendarmerie dans le coin, faudra aller voir ailleurs!*», il les avait chassées comme des mal-propres.

Épilogue: En les regardant partir, ce 21 décembre 2019, la p'tite nénette, sa jolie maman et «*mon*» ancien forgeron devenu *Témoin*, j'me suis dit: - «*Bon-dieu, d'bondieu! Nous v'là au 21<sup>ème</sup> siècle, et il y en a encore qui se demandent: - "Pourquoi on meurt?"*». Mais oui! - «*Bon-sang-mais-c'est-bien-sûr!*», aurait conclu le commissaire Bourel, pour quoi d'autre que la résurrection devrait-on mourir? Hein, j'vous l'demande?! Moi qui pensais qu'on meurt parce qu'à un certain moment, on abdique la résistance, le combat, et que, en s'avouant vaincu, on s' résigne et p'is T'chao Pantin, on meurt. Comprend qui peut! L'année prochaine, vous cont'rai comment ça s'était passé à Pantruche...

**PROTÉGER LES CITOYENS...** (suite de la page 9)

n'a pas de définition légale, alors que la notion de complot est définie dans le code pénal, comme: «*une résolution d'agir, concertée et arrêtée*». Par ailleurs, devient punissable des mêmes peines la «*participation à une entente*», ce qui peut être invoquée dans le cas d'une simple conversation, d'un service rendu sans en connaître l'objectif caché, par exemple en offrant le gîte à un ami. Sur la forme, Blum s'insurge notamment contre l'écart entre les objectifs proclamés oralement, tel que s'attaquer aux complots contre la paix publique, alors qu'ils ne figurent pas dans le texte ou bien sont formulés différemment, ce qui change le sens.

Cette critique nous renvoie aux «*EDL*» (éléments de langage) qui présentent une vision faussée voire erronée d'un fait ou d'une réforme, quand ce n'est pas à des «*fake-news*» diffusées par les autorités publiques elles-mêmes (cf. propos du Ministre de l'intérieur ci-dessus).

La 3<sup>ème</sup> loi scélérate analysée par Blum fut votée le 28 juillet 1894, à la suite de l'attentat qui coûta la vie au président Sadi Carnot le 24 juin de la même année. Blum expose le projet du gouvernement, de pouvoir sanctionner pénalement tous les actes de propagande et plus seulement les actes de propagande anarchiste. Remplaçant le jury populaire, la juridiction correctionnelle peut se dérouler à huis clos avec interdiction de reproduire les débats. Avec ce projet, sont susceptibles d'être sanctionnés: une campagne antimilitariste, l'exposé de doctrines socialistes ou même le simple fait de crier «*Vive la révolution!*». Évoquant le délit de presse, Blum estime qu'il ne saurait être sanctionné car «*le code pénal ne punit que la complicité directe, matérielle, concrète*». Au cours du débat parlementaire, à cours d'argument, le rapporteur de la loi se réfugie dans la lecture de journaux et de placards anarchistes.

Au final, le texte ne visera que la propagande anarchiste et la relégation perpétuelle ne pourra plus être prononcée comme peine accessoire à une condamnation à trois mois de prison mais seulement en cas de peine supérieure à un an et de condamnation antérieure. Blum fait observer la difficulté qu'il y aura à qualifier un acte, un but de «*propagande anarchiste*».

A l'appui, il cite un magistrat, M. Fabreguettes, devenu plus tard conseiller à la Cour de cassation: «*Nous craignons fort que la nouvelle loi soit peu applicable si l'on veut ne la réduire qu'à des anarchistes avérés. Il arrivera forcément que, dans les temps troublés, ceux où l'on procède par fournées et où le besoin de sécurité publique prend parfois le pas sur des interprétations trop bienveillantes (sic) on sera obligé de ne pas restreindre le champ d'application*».

## POURQUOI «PHONÉTIQUE» NE S'ÉCRIT-IL PAS AVEC UN «F»?

ou comment une écriture dite «inclusive» contribuera, si elle devait-être normative, à l'exclusion des exploités et des opprimés de tout accès au savoir général!!!

*A chaque instant, on met des mots en circulation. En fait, ces mots sont creux, n'ayant aucune signification déterminée. En fin de compte, on s'habitue à lancer des paroles, sans même réfléchir à ce qu'elles veulent dire. Ainsi, la mauvaise habitude de parler avec des «mots» et non avec leur sens, dégénère en un vice encore pire: penser avec des mots, et non avec des notions. VOLINE, Choses vécues (4<sup>ème</sup> lettre), La Revue anarchiste, n°9, sept. 1922.*

Je suis aujourd'hui au delà du crépuscule d'une «carrière» d'enseignant en *Lycée professionnel*... autrement dit: j'ai passé l'essentiel de mon activité professionnelle dans des établissements créés dans le cadre des «*Jours heureux!*» (1), à instruire des élèves soustraits à la turpitude de l'apprentissage «*sur le tas!*».

J'y ai de tout-temps été questionné, en marge de ma spécialité professionnelle, sur la raison de l'écriture de certains mots de telle ou telle façon, sur les différences d'écriture des pluriels, sur la motivation complexe des accords de tous genres, sur l'utilisation des minuscules et des majuscules, sur la raison de certaines ponctuations, etc... (2).

Que des questions bien simples en elles-mêmes pour des adolescents ayant eu bien des soucis avec l'apprentissage de l'écriture de la langue française, et qui, malgré tout, essayaient d'élever dans ce domaine-là aussi leur niveau de connaissance!

Au lieu de la réponse classique de ces enseignants jésuitiques qui n'ont de souci que la justification de la profondeur de leur savoir en ce domaine, résumable en:

«*Sachez mon cher que la norme d'écriture de la langue française est la synthèse de toute la pratique linguistique héritée des siècles d'érudition depuis la Grèce antique jusqu'à nos jours!*»,

j'ai préféré expliquer ainsi, et un peu plus longuement:

«*La langue française a été normalisée par l'Académie française à partir du 17<sup>ème</sup> siècle, dans le but d'avoir un moyen de communication commun, - ce que ne permettaient pas les multiples dialectes et variantes "patoisantes". Elle est devenue une référence commune, dont la compréhension devait être généralisée.*

*Cependant, ces Messieurs de l'Académie ont considéré que l'accès au savoir permis par la maîtrise de la langue devait rester l'apanage d'une partie de la société, c'est-à-dire de leur classe sociale. A cette fin, ils ont compliqué l'écriture de sons parfaitement identiques hier comme de nos jours, en contraignant l'écriture à une antériorité linguistique discutable, en introduisant des quantités de règles grammaticales discutables, que le bas-peuple devait ignorer pour rester dans sa condition sociale.*

*Il aura fallu attendre la fin du 18<sup>ème</sup> siècle pour que le système des poids et mesures soit uniformisé et simplifié par l'utilisation du système décimal (3); mais il aura encore fallu attendre la fin du 19<sup>ème</sup> siècle pour que, par l'Instruction obligatoire et gratuite, la création de l'École publique laïque et la Séparation des Églises et de l'État, pour que nous-autres, le bas-peuple, nous puissions tenter d'accéder à la compréhension plus ou moins importante de toutes ces normes d'écriture».*

S'il est quelques règles capitales en matière d'alphabétisation, je pense pouvoir tenter de les résumer ainsi:

- l'écriture ne doit pas se différencier de la parole;
- les sons identiques doivent correspondre à une graphie identique;
- les règles grammaticales doivent être uniques en leur genre.

Aussi, l'apparition à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle, de l'écriture dite «inclusive», sensée corrigée une dite «misogynie» de la

langue française, ne correspond à aucun de ces trois critères; au contraire elle aggrave la dichotomie entre la langue parlée et la langue écrite; elle n'est qu'une aggravation de l'aspect im-populaire de l'œuvre des Académiciens (4). Écrire en sachant qu'il n'existe que deux genres, le neutre (non le masculin!) et le féminin, n'est déjà pas si simple à comprendre pour tout-le-monde, et ne semble pas bien «*misogyne*»!!!

Avant de conclure, citons la suite de l'extrait de la citation sus-mentionnée de Voline:

«*Indubitablement, l'anarchisme - en général et en son entier - traite les choses plus prudemment, plus scrupuleusement et plus profondément que les autres doctrines. Il examine les faits d'une façon plus réfléchie. Il ne se pare pas de la toque du faux «savoir», n'établit pas sur le vide des «programmes» immuables; il n'aspire ni ne cherche à commander les masses en démagogue. Il tente à saisir les tendances intimes réelles du processus social, à les mettre en évidence, à les déterminer, et à aider, dans la mesure du possible, à leur réalisation.*

*Pourtant, dans une certaine mesure, l'anarchisme prend involontairement certains vices des autres doctrines, paye assez souvent une certaine dette à leur légèreté, ne traite pas parfois les notions d'une façon suffisamment sérieuse, ne les examine pas assez profondément... De là ses déviations vers des conceptions qui lui sont étrangères, - souvent aussi son manque de savoir pour s'orienter, dans l'état des choses, d'une manière indépendante et juste».*

L'adhésion au concept de l'écriture «inclusive», sous prétexte d'émancipation relève, au mieux de l'ignorance et de la crédulité, au pire de l'indécence sociale (5). Lorsque l'Humanité se libérera de l'exploitation et de l'oppression sociale et politique, elle jettera ce concept et les jean-foutre qui la préconisent au Musée des outrages sociaux, avec les concepts supérieurs des Académiciens.

L'Égalité veut d'autres lois... dans tous les genres!!!

Georges RIVALIN, 30 décembre 2019.

(1) Après la Seconde guerre mondiale - et l'univers du Travail carcéral initié par les *Chantiers de Jeunesse*, et promis à généralisation - furent créés, sous statut scolaire, les *Centres d'apprentissage*, devenus plus tard *Collèges d'enseignement technique*, puis *Lycées d'enseignement professionnel*, puis *Lycées Professionnels*... Peut-être les thuriféraires actuels - de droite, de gauche et d'ailleurs, - des *Lycées des métiers*, regrettent-ils le temps béni du Maréchal ou de l'État prolétarien (sic).

(2) Après la remarque opportune d'un élève d'ascendance maghrébine à propos de l'in-intérêt de l'utilisation des chiffres romains alors que les chiffres arabes basés sur le système décimal étaient d'une supériorité inégalée, j'avais décidé il y a bien longtemps de ne plus utiliser les premiers.

(3) Malgré cela, je devais (et l'élève cité à la note précédente aussi!) utiliser toujours le système a-métrique anglais, dit «*impérial*» (sic!), car il prédomine dans la construction électronique.

(4) Si la curiosité vous prend, allez tenter de lire des documents écrits en «*inclusif*» italien ou castillan, entre-autres. Si vous y trouvez une relation simple entre le parlé et l'écrit, avertissez-moi...

(5) Traduit dans le langage cru de quelques-uns de mes derniers élèves, *indécence sociale* donnerait: *pratique d'une bande de cons qui se masturbent le cerveau tout en chiant sur la société*... et c'est du bon français!

## LES DERNIÈRES NUITS BLANCHES ET IDÉES NOIRES...

... de l'année 2019, du père CUTEUR!

### Lexicologie: contre-réforme = contre-sens...

=> *réforme* = changement (sens-premier); *contre* = en opposition à; *contre-réforme* signifierait donc: en opposition au changement, stagnation.

=> en matière religieuse: *Réforme* = passage au protestantisme, et *Contre-Réforme* = retour au catholicisme.

*Contre-Réforme* est dans tous les dictionnaires, tandis que *contre-réforme* n'apparaît que dans la langue-de-bois politicaillarde, pour servir aux effets oratoires des *Tribuns-du-Peuple* putatif.

Ah! que j'aime la sonorité de ce dernier adjectif!

### Retraite par... poings dans la gueule!

«On passe d'un système où chaque trimestre travaillé génère un droit à la retraite à une logique où chaque seconde non-travaillée représente des points perdus. C'est objectivement un coup de génie, car individualiser la fin du parcours professionnel individualise l'ensemble du parcours». (Pascal PAVAGEAU, *Allô Jupiter ici la Terre*, Édition KERO, 2019, p.93).

On ne pouvait trouver mieux, pour transformer tout producteur en auto-entrepreneur, sans contrat de travail, sans convention collective ni statut, dans une société sans contrat social, ... une *République-de-la-Jungle* en somme.

### Âge pivot... dans les dents!

L'invention du système de retraite par points est revendiqué par Laurent BERGER, qui affirme qu'à aucun moment des discussions il n'avait été question de reculer l'âge de départ à taux plein (interview à la *Dépêche du Midi*, 17 décembre).

Raymond SOUBIE, le super-conseiller en «*stratégie sociale, management du changement et communication*», et utilisateur circonstanciel de l'auto-entrepreneur Jean-Claude MAILLY - *Salut les Rois de la Jungle!* - a affirmé sur la chaîne télévisuelle *Public-Sénat*, le 19 décembre, que l'âge-pivot ajustable, tout au contraire, était la condition de rupture nécessaire au passage du système actuel au système par points.

Entre la déclaration du Président de la République (conférence de presse du 25 avril 2019) et les annonces du vertueux et incorruptible DELEVOÏE, le super-initié-social BERGER aurait dû utiliser, occasionnellement bien sûr, les services de l'auto-entrepreneur MAILLY; à moins que, sous couvert de virginité effarouchée, BERGER ne se foute simplement de la gueule des adhérents des syndicats de sa confédération!

Ou que, en catholique fervent, il n'entende nous ramener du système dé-capitalisé actuel des retraites, au régime de sujétion paupériste permanent et perpétuel que garantissaient les hospices religieux des temps anciens.

Mieux que la Contre-Réforme...

### Mille balles minimum...

MACRON a promis à ceux qui ne perçoivent que 800 balles de pension de retraite actuellement, d'avoir 1.000 balles demain!

Hélas, ceux qui n'ont que 800 balles sont au minimum vieillesse, pour cause de: carrières très incomplètes, régimes très spéciaux, ou défaut de cotisations (travail non déclaré notamment). Ils sont au seuil de pauvreté, et une partie de ce minimum est récupérable sur la succession.

Avec la retraite par points, ils seront toujours au minimum, encore plus récupérable sur la succession, et, pour certains toujours au seuil de pauvreté.

Parmi les régimes très spéciaux qui permettent de recevoir 800 balles, sans faire appel au minimum et prendre de risque sur la succession, il y a celui des non-salariés (dits «*indépendants*») qui ont pu compenser le défaut de cotisation par l'accumulation bancaire.

A leur place, plutôt qu'une admiration béate du système promis, je m'inquiérais de la soumission de la pension future à condition de ressources autres. Récupérer le capital accumulé sous toutes ses formes au long d'une vie: pensions de retraites, dépôts bancaires, patrimoine immobilier, ..., c'est aussi le but final de la réforme en projet!

### Universel... pour qui?

Pas pour ceux qui peuvent changer la loi, pour eux, à tout moment: Président de la République, Ministres, Députés, Sénateurs, bref, l'appareil d'État.

Ni ceux qui ne bénéficient que de rentes capitalistes: ils ne cotisent pas! mais ils s'assurent bien!

Et puis il y a les promesses faites à ceux qui assurent leur perpétuation: militaires et policiers d'abord, pilotes d'avion ensuite, demain vraisemblablement: avocats et médecins, par exemple...

Et puis la perspective des fonds de pension restent d'actualité pour ces catégories sociales.

C'est la dernière solution pour les faire adhérer à un système qui plumera leur capital, surtout si la rente servie par ces fonds (elle se trouve dans l'exploitation du travail des salariés des États où ils sont le plus exploités), ne rapportait plus assez demain!

### Le modèle de gestion d'un régime très spécial... à vocation universelle...

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le R.S.I. (*Régime social des indépendants*) est dissous, et la gestion de ses ayants-droits est confiée à la Sécurité sociale.

Issu d'anciens régimes spéciaux autonomes d'indépendants, il est la concentration de tous les réfractaires à la solidarité intra-professionnelle, dans ces professions pour qui la banque passent avant la société, et encore plus si la banque est en Suisse.

Deux personnages ont représenté cette engeance: Pierre POUJADE, puis Gérard NICOUUD de la C.I.D.U.N.A.T.I.

Le R.S.I. et les régimes dont il est issu sont des exemples de gestion étonnante, pour tout honnête homme, d'un système de solidarité. A moins que: chefs d'entreprise, artisans, commerçants et autres indépendants, ne soient que des professions productrices... de faillites!

Si la pension de retraite d'un salarié est si élevée et celle d'un indépendant si faible, je veux bien échanger la mienne contre la sienne!

A condition d'échanger comptes en banque et patrimoine immobilier également! J'en connais quelques-uns!!!